

**MARCHE DE FOURNITURES DE TITRES RESTAURANTS DEMATERIALISES SUR  
CARTE A RECHARGEMENT MENSUEL**

**NOUS**, André MOLINO  
Maire de Septèmes-les-Vallons,

**Vu**, les dispositions des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, la délibération du Conseil municipal n° 01.06.2020 du 11 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre les dispositions prévues à l'article susvisé ;

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 25 novembre 2025.

**DECIDONS**

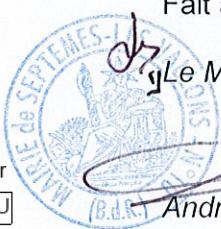
**ARTICLE PREMIER** : La commune de Septèmes-les-Vallons décide de passer un marché de fournitures de titres restaurants dématérialisés sur carte à rechargement mensuel pour un montant annuel de 175 000 € HT avec la société SWILE SAS.

**ARTICLE DEUX** : Le marché est passé pour une durée de 3 ans maximum à compter du 1er mars 2026 avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1er mars de chaque année.

**ARTICLE TROIS** : Les dépenses liées à ces prestations seront prélevées sur le budget communal au chapitre 012, article 6478.

**ARTICLE QUATRE** : Monsieur le Directeur général des services de la mairie et Monsieur le responsable du SGC de BERRE L'ETANG sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et notification faite à Messieurs le directeur de l'entreprise attributaire. Un compte rendu de cette décision sera donné lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à Septèmes-les-Vallons, le 26 novembre 2025

  
Le Maire,  
André MOLINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20251126-38-2025-SF-1-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025  
Publication : 12/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Résumé :

décide de passer un marché de fournitures de titres restaurants dématérialisés sur carte à recharge mensuel pour un montant annuel de 175 000 €.

Société SWILE SAS – Immeuble de l'Altis bâtiment A – 561 rue Georges Melies – 34000 MONTPELLIER

Le marché est passé pour une durée de 3 ans maximum à compter du 1er mars 2026 avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

**(DECISION n° 38-2025-SF)**